

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210406-015

du 06 avril 2021

n°015

page 1/3

**EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**PRESENTS (49) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. GIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, A. NOEL, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. AZILE, G. MICHAUD, V. LEAU, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (16) :** JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER  
D. CATHELIN donne pouvoir à A. BRAGUIER  
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER  
L. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD  
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON  
J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN  
C. FARINEAU donne pouvoir à H. PREHER  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à T. BAUDIN  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN  
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND  
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND  
JM. MEUNIER donne pouvoir à M. FRESNEAU  
Y. ERGÛL donne pouvoir à M. FRESNEAU  
P. BIGOT donne pouvoir à H. COLIN  
P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE  
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE

**EXCUSES (16) :** A. MESSAOUDENE, F. MERCHADOU, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, V. DESIRE, S. CHAPUT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Eric BAILLY

**RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**

**OBJET : Ouverture et tarifs du Mini-Port de Cenon-sur-Vienne**

Ce site familial est très attractif, particulièrement en période de forte chaleur ; sa fréquentation est en développement.

Les chiffres de la fréquentation du site en :

- 2020 : 2909 visiteurs
- 2019 : 2208 visiteurs
- 2018 : 2563 visiteurs
- 2017 : 1915 visiteurs

Le mini-port de Cenon accueille chaque année des visiteurs, de Juin à fin Septembre.

Les tarifs de location des bateaux n'ont pas été actualisés depuis 2012.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'ajuster les tarifs.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20210406-015****du 06 avril 2021****n°015****page 2/3**

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et en particulier la gestion du mini-port de Cenon-sur-Vienne,

**VU** la délibération n°25 ,du conseil communautaire du 10 avril 2012 fixant les tarifs du mini-port de Cenon-sur-Vienne,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs du Mini-Port,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de proposer les nouveaux tarifs, comme suit :

**TARIFS PROPOSES**

Durée / Bateau	Bateau 4 à 5 places		Bateau 7 places	
	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif
1/2 heure	11,00 €	9,00 €	16,00 €	13 €
1 heure	17,00 €	15,00 €	24,00 €	21 €
1 heure 30	23,00 €	20 €	31,00 €	27 €

**Pour les groupes**

Durée / Bateau	Bateau 4 à 5 places		Bateau 7 places	
	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif
1 heure	14,00 €	12,50 €	19,50 €	17,50 €

**- Tarif revente office de Tourisme :**

Les ventes directes effectuées par l'Office de Tourisme seront majorées de 10 %. Le régisseur principal, quant à lui, facturera ces locations par « mémoire » à l'O.T. au tarif de base. L'O.T. percevra donc la majoration de 10 % pour chaque location prise et effectuée.

Une matinée sera consacrée à la réservation des groupes institutionnels (A.L.S.H., E.P.H.A.D, C.E., I.M.E, scolaires) avec la possibilité de naviguer 2 heures consécutives.

- ✓ Avantage pour les titulaires de la carte « Grand Châtellerault Tourisme » (ambassadeur, partenaires professionnels...) : 1/2 heure gratuite pour toute location.
- ✓ Tarif cadeau (dans le cadre de manifestations ou d'actions participant à la commercialisation touristique du territoire de Grand Châtellerault) : 1 heure gratuite.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID: 086-248600718-20210406-20210406\_015-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20210406-015**

**du 06 avril 2021**

**n°015**

**page 3/3**

La location d'une durée de 2 heures est retirée pour les particuliers en raison de la zone limitée de navigation et de la volonté de permettre un accès au plus grand nombre d'usagers durant les après-midis.

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération n°25 ,du conseil communautaire du 10 avril 2012, définissant les tarifs du Mini-Port de Cenon-sur-Vienne,

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires institutionnelles et  
juridiques  
Céline NICOUD

